

L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE

Janvier 1997

Franchise :
la clientèle n'est pas
rattachée au fonds
de commerce.

C'est l'avis du Club Européen des Directeurs de Réseau suite à un certain nombre de dossiers portés devant les tribunaux pour déterminer si la clientèle appartient au franchiseur (enseigne) ou au franchisé (fonds de commerce). Motif : aucune loi n'impose ce rattachement. L'avis devrait, a priori, faire jurisprudence.